

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PONTOISE

Séance du 07 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 mars à 18h45, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, légalement convoqué le 29 février 2024 s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville (salle du conseil) – rue Victor Hugo - 95300 Pontoise, sous la présidence de Madame Laëtitia BELLEVILLE-DEWALLE, Vice-Présidente, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2121-7) et l'article 16 du décret n° 95-562 du 06 mai 1995 aux centres communaux d'action sociale.

NOMBRE DE MEMBRES :

13

MEMBRES :

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme Laëtitia BELLEVILLE-DEWALLE — Mme Marie GOSSELLIN - Mme Bénédicte ARIES – M. Jean François LEAU - Mme Stéphanie PACKERT - Mme Karine LAVENU - Mme Claire MOUTTE

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme VON EUW - M. Laurent LAMBERT - Mme Céline ALVES-PINTO — Mme Géraldine JOURNOUD - M. Louis BERTHORELLY– Mme Michèle ENON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Emilie MAISONNEUVE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 JANVIER 2024**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2024.

AFFECTATION DE RESULTAT 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

APPROUVE l'affectation du résultat excédentaire 2023 en recettes d'investissement et de fonctionnement de la manière suivante :

- Inscription 3 609.74 € au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement ».
- Inscription de 55 761.34 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion de l'exercice	-22 203.16
Résultat reporté de l'exercice antérieur: excédent (002)	77 964.50
Résultat de clôture à affecter (A)	55 761.34
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	2 045.34
Résultat reporté de l'exercice antérieur: excédent (001)	1 564.40
Résultat de clôture (B)	3 609.74
RESTES A RÉALISER	
Dépenses d'investissement	0.00
Recettes d'investissement	0.00
Solde à reprendre (C)	0.00
EXCÉDENT DE FINANCEMENT (D = B + C)	3 609.74

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022	
Excédent d'investissement (R001)	3 609.74
Affectation en réserves (1068)	0.00
Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement (R002)	55 761.34

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte administratif au titre de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2023	2 314.66	4 360.00	2 045.34
Résultat 2022 (001)	0	1 564.40	1 564.40
Résultat de clôture Investissement			3 609.74
Reste à réaliser 2023	0.00	0.00	0.00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2023	679 295.87	657 092.71	-22 203.16
Résultat 2022 (002)	0.00	77 964.50	77 964.50
Résultat de clôture d'Exploitation			55 761.34
RESULTAT CUMULE (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)			
	Dépenses	Recettes	Solde
Total cumul (RAR inclus)	681 610.53	740 981.61	59 371.08
Total cumul (hors RAR)	681 610.53	740 981.61	59 371.08

COMPTE DE GESTION 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal au titre de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Intégration de résultat par opération d'ordre	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	1 564.40		2 045.34		3 609.74
Fonctionnement	77 964.50		- 22 203.16		55 761.34
Total	79 528.90		- 20 157.82		59 371.08

BUDGET PRIMITIF 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : ADOPTE les chiffres du Budget Primitif 2024 du C.C.A.S. présentés :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL BP	10 284.74 €	10 284.74 €	745 179.00 €	745 179.00 €

ARTICLE 2 : DECIDE de reprendre la provision suivante, suite à une fin de procédure rendant un jugement en faveur du CCAS :

- Reprise de la provision au compte 78 : 1 164.56 €

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES
A LA VICE-PRÉSIDENTE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE

PREND ACTE des délégations accordées à la Vice-Présidente du 25 janvier au 05 mars 2024.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DE LA VICE-PRESIDENTE PRISES DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE R123.22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE**

N°	OBJET
03/24	Passation d'un contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec Mme HAMAI pour la réalisation de coaching scolaire et parental
04/24	Passation d'un contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec Mme Laurence Lefevre pour la réalisation d'ateliers de sophrologie.
05/24	Passation d'un contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec M. CAMARA Malamine pour la mise en place d'évaluation interculturelle.
06/24	Passation d'un contrat de prestation de service dans le cadre du programme de réussite éducative avec l'association les Zherbes Folles pour la réalisation d'ateliers à la ferme pédagogique – 1ère période.
07/24	Passation d'une convention de dons de denrées alimentaires entre le CCAS, LECLERC, et l'association AFPM.

La séance est levée à 19h30

Fait à Pontoise, le

19 MARS 2024

Certifié exécutoire
De la Publication le

Laëtitia BELLEVILLE-DEWALLE

Vice-Présidente



CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE

